



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 31 janvier 2024

Possibles attaques de loup sur brebis en Vienne

Quatre éleveurs ovins du sud-Vienne (communes de Charroux, Saint-Martin-l'Ars, Le Vigeant et Availles-Limouzine) ont alerté, depuis jeudi 26 janvier, la direction départementale des territoires (DDT) et l'office français de la biodiversité (OFB) suite à des constats de brebis trouvées mortes ou blessées. Comme à chaque alerte, les agents du service départemental de l'OFB se sont immédiatement rendus sur place pour effectuer les premières constatations et recueillir les indices. On comptabilise actuellement une vingtaine d'animaux touchés (morts ou blessés).

Même si les rapports d'expertise ne sont pas achevés, la mission régionale grands prédateurs qui pilote le Réseau Loup-Lynx de l'OFB confirme que les éléments relevés sur le terrain permettent de conclure à au moins une prédation par grand canidé pour laquelle la responsabilité du loup ne peut pas être écartée (commune de Saint-Martin l'Ars).

Ces attaques ne sont pas les premières auxquelles les éleveurs de la Vienne sont confrontés : en mars et avril 2023, 5 attaques avaient été validées comme étant des prédatations « loup non exclu », ouvrant donc droit à une indemnisation des éleveurs concernés.

Le dispositif de suivi de l'arrivée du loup dans le département est en place depuis 2020, renforcé par la cellule de veille officiellement installée en janvier 2023, permettant à tous les partenaires d'être informés de tout nouvel indice validé.

Cette organisation a permis l'activation de l'ensemble des outils réglementaires mobilisables, dont la possibilité pour les éleveurs de bénéficier de financements pour la protection de leurs élevages. 32 communes de la Vienne sont à cet effet actuellement classées en cercle 2, permettant le financement de matériels de protection. Le reste du département est classé en cercle 3, ouvrant la possibilité aux éleveurs intéressés de financer l'achat et l'entretien de chiens de protection.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La prédation validée sur la commune de Saint-Martin-l'Ars amènera à une proposition d'élargissement du cercle 2 pour y inclure les communes limitrophes.

Le préfet rappelle la nécessité pour les éleveurs de signaler sans délai tout constat de prédation sur bétail qui pourrait impliquer le loup via le numéro de téléphone de permanence dédié, géré par la DDT : 05.49.03.13.39.

L'État se tient à disposition des agriculteurs pour de plus amples renseignements. Il est également possible de retrouver l'ensemble des éléments d'information concernant le loup sur le site des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Chasse-et-faune-sauvage/Informations-sur-le-loup>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers